



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

François Annequin – Géobiologie

Article 1^{er} : Parties prenantes

Les présentes conditions générales de ventes (dénommées ci- après **CGV**) régit les relations contractuelles entre :

- Le Client, à savoir toute personne physique ou morale sollicitant une prestation du Prestataire
- Le Prestataire : **François Annequin**, exerçant à l'adresse suivante : **3 rue Anne de Bretagne à 56120 Guégon**, immatriculé dans le Morbihan sous le numéro unique d'identification SIRET 900 622 994 00011, code APE 74.90B, agissant à titre d'Entreprise Individuel.

Article 2 : Acceptation des CGV

Les présentes CGV définissent le cadre des relations juridiques et commerciales entre le Prestataire et le Client. Elles sont disponibles à tout moment, sur simple demande auprès du Prestataire ainsi que sur le site web <https://www.letrealendroit.fr>.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande des présentes CGV et déclare expressément les accepter sans réserve.

Ces conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions contenues dans tout autre document du Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les CGV. En cas de modifications, ce sont les CGV en vigueur à la date de passation de la commande qui s'appliquent.

Article 3 : Déontologie et obligations des parties

Le Prestataire s'engage à assurer sa prestation de service conformément au Code de Déontologie et à la Charte Professionnelle de la Confédération Nationale de Géobiologie disponible sur le site web de la CNG à l'adresse <https://www.confederation-geobiologie.fr/charte-professionnelle/> et <https://www.confederation-geobiologie.fr/code-de-deontologie/> à la date de rédaction des présentes CGV.

Seul le Prestataire ou les personnes qu'il pourrait mandater pour assurer la prestation seront autorisés à l'effectuer. Le Prestataire ne pourra céder, faire apport ou sous-traiter

tout ou partie des prestations faisant l'objet du présent contrat sans l'autorisation préalable écrite de son client.

Le Prestataire est responsable de sa sécurité et éventuellement de son propre personnel et met en œuvre tous les moyens lui permettant d'assurer cette obligation. Le Prestataire s'engage à respecter toutes les règles de sécurité et d'hygiène inhérentes à ses prestations et définies par la législation, et tout particulièrement toutes les règles de sécurité et d'hygiène applicables sur les sites sur lesquels il intervient.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre ses prestations dans le respect des règles de l'art, dans les délais convenus avec le Client. Il doit apporter une information claire sur la prestation engagée dans le devis ou le contrat. Le Prestataire n'est pas tenu à une obligation de résultats mais à une obligation de moyens en matière de conseil et d'information.

Le Client reconnaît avoir reçu du Prestataire toutes les informations et les conseils qui lui sont nécessaires à son engagement avec celui-ci.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire tous les documents, renseignements et informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

Le Client s'engage à mettre à disposition du prestataire les locaux ou terrain à expertiser dans un état compatible avec l'expertise à réaliser tel que discuté préalablement avec le Prestataire. Le non-respect de ce point peut entraîner le report voire l'annulation de l'expertise (voir Article 4).

Note : Les prestations de services réalisées par le Prestataire ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispensent aucunement de consulter un médecin, ce dernier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté.

Le Client s'engage de façon ferme et définitive sur la commande, qui sera effectuée dans le strict respect des CGV du prestataire et suivant devis. **Le Client s'engage à honorer le rendez-vous pris auprès du prestataire ; sauf en cas de force majeure tel que décrit à l'article 1148 du Code civil, tout rendez-vous décommandé moins de 48 heures avant la date et l'heure du rendez-vous, de même que tout rendez-vous non honoré, sera réputé**

dû et des frais de prestation seront à payer, sur présentation de facture produite par le Prestataire.

Articles 4 : Tarifs, paiements et conditions d'annulation

Pour chaque intervention le Prestataire produit un devis à son client. L'acceptation du devis vaut acceptation tacite des CGV par le Client.

La ou les date(s) de réalisation des prestations seront fixées conjointement entre le Prestataire et le Client.

Paiements

Les prestations sont payables par chèque, en espèce ou par virement bancaire lors de la réalisation de l'expertise chez le client. En cas d'expertise à distance, le paiement s'effectue à la commande après approbation du devis.

Le défaut total ou partiel de paiement dans un délai de deux mois après expiration des délais de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, majorées d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt légal au titre de pénalité de retard. Par ailleurs, lorsque des frais de recouvrement sont exposés, le Prestataire peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.
- la suspension de toutes les prestations en cours sans préavis et sans préjudice pour le prestataire d'user de sa faculté de résiliation du contrat stipulé à l'article « résiliation » des présentes CGV.

Les prix sont en Euro TTC. Aucune autre devise de paiement n'est acceptée

Chaque paiement donnera lieu à l'établissement et la remise préalable d'une facture fournie sur format numérique via courrier électronique par le Prestataire.

Cas particulier d'un contrat conclu à distance ou à domicile*Le présent paragraphe s'applique dans les cas où le contrat est conclu non pas directement dans les locaux du Prestataire le jour de réalisation des prestations mais à distance (par mail ou encore à partir du site internet du Prestataire, ou par le biais d'un site de réservation en ligne), ou encore au domicile du Client au sens de l'article L. 221-1 du Code de la consommation.*

Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 121-21 et suivants du Code de la consommation, le Client bénéficie d'un délai légal de 14 jours à compter du lendemain de la signature des CGV pour faire connaître sa décision de rétractation. Pour cela il notifie au Prestataire son intention de se rétracter avant l'expiration du délai par courrier postal ou électronique au Prestataire aux coordonnées indiquées sur le site internet <https://www.letrealendroit.fr>. Le Prestataire accusera réception de la demande de rétractation du Client et procédera

au remboursement des sommes versées dans un délai légal de 14 jours via le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement.

Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :

Le Client est informé que, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque les prestations de services sont pleinement réalisées avant la fin du délai de rétractation de 14 jours. L'exécution des prestations avec accord du Client vaut renoncement exprès à son droit de rétractation.

Pour les Prestations réalisées au domicile du Client :

Le Client donne son accord pour l'exécution immédiate des prestations après signature du présent Contrat et donc sans application du délai de rétractation.

Conditions d'annulation

Sous réserve de l'application des dispositions relatives au droit de rétractation pour les contrats conclus à distance et à domicile, toute annulation de prestations de services par le Client après signature du devis ne sera prise en compte que si celle-ci est signifiée par courrier postal ou électronique au Prestataire via les coordonnées indiquées sur le site internet <https://www.letrealendroit.fr>, au plus tard 48 heures avant la date prévue. En cas d'annulation après ce délai, le Client est informé que les sommes réglées d'avance ne seront pas remboursées (sauf droit de rétractation).

Le Prestataire se réserve par ailleurs le droit d'annuler, suspendre ou d'interrompre des prestations de services s'il constate après signature du devis que, que lesdites prestations sont manifestement incompatibles et/ou inadaptées à la situation personnelle du Client (maladie, fragilités particulières, handicap etc.), si le comportement du Client est jugé inadapté ou inconvenant. Dans ce cas, le Prestataire s'engage à rembourser le Client des sommes versées au prorata des prestations déjà réalisées.

Par ailleurs, s'il juge que sa sécurité n'est pas assurée sur le lieu de l'expertise, le prestataire peut faire valoir son droit de retrait.

Article 5 : Responsabilités

Le Prestataire est autonome et responsable de la bonne exécution des prestations contractualisées avec le client.

La responsabilité civile du prestataire ne pourra être engagée de son fait ou de celui des personnes accompagnantes placées sous sa responsabilité, que dans des cas d'actes accomplis par eux dans l'exécution du contrat et pour le seul cas où serait établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute caractérisée du prestataire.

Le prestataire exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour des dommages directs et/ou indirects tels que : préjudice, corporel, commercial, financier et conséquences de recours de tiers.

Le Client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées par le prestataire, y compris dans le cas où un tiers payeur intervient au nom et pour le compte du Client.

Dans le processus de vente en ligne la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

Ni le Client ni le Prestataire ne seront tenus pour responsables, ou considérés comme ayant failli à leurs obligations, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure tel que décrit à l'article 1148 du Code civil.

Article 6 : Données à caractère personnel et Confidentialité

Les Parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes informations et données échangées entre elles pour l'exécution du contrat et s'engagent à les conserver confidentielles, à l'exception des données accessibles au public.

L'ensemble des données à caractère personnel du Client traités par le Prestataire dans le cadre du contrat font l'objet d'une politique de traitement conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite « loi informatique et libertés » ou « LIL ») et du Règlement Général sur la protection des Données Personnelles (« RGDP ») n°2016/679. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la conclusion du présent Contrat et en accepter les termes sans réserve.

Toutes les informations confidentielles communiquées par l'une des Parties à l'autre Partie seront gardées par le Prestataire de la même manière qu'il garde ses propres informations confidentielles et ne seront utilisées que pour les besoins du Contrat. Toutefois, il est précisé qu'aucune mesure de sécurité n'étant infaillible, le Prestataire ne saurait garantir une sécurité absolue aux données à caractère personnel du Client. La présente clause demeure applicable pendant une durée de trois (3) ans après la fin du Contrat.

Article 7 : Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social du Prestataire. Par ailleurs et

conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, le Prestataire a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM – MÉDIATION – CONSOMMATION.

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à : CNPM – MÉDIATION – CONSOMMATION – 27 avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND.

Article 8 : Assurance

Le Prestataire est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre du présent Contrat.

Axa Assurance Vincent Longueville n° de police : 11087813904

Article 9 : Archivage

Le Prestataire archive les bons de commandes sur un support fiable et durable, constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés du Prestataire seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Toute documentation, sur quelque support que ce soit, transmise par le Prestataire au Client est réservé exclusivement à un usage privé. La propriété intellectuelle sur des documents demeure à 100 % au Prestataire. Aucune copie ou transmission des dits documents à des tiers, ou publication sous aucune forme n'est autorisée sans l'accord préalable du Prestataire.

Fait à Guégon, le 12 juin 2023

François Annequin

